

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX

http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de Pontificalis Romani INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

*Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)*

samedi 20 juin 2009

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

Mgr Tissier (FSSPX) avoue qu'il existe un "doute légitime" sur la "validité d'un pape tel que Benoît XVI"



Un extrait d'une lettre de Mgr Tissier de Mallerai à l'abbé Schoonbroodt

L'extrait ci-dessous figure dans le même **courrier du 28 février 2009**, où Mgr Tissier de Mallerai (FSSPX) demandait à l'abbé Schoonbroodt de cesser de diffuser sa critique des hérésies de la théologie de la Rédemption de Benoît XVI parue dans le *Sel de la Terre* n°68 (hiver 2009 - paru en janvier 2009 avant la levée du décret des prétendues "excommunications" de 1988), courrier que l'abbé Schoonbroodt avait rendu public, en montrant combien cette demande était contraire à celle d'un évêque catholique, et en faisant connaître dans le **VM du 9 mai 2009 [1]** sa lettre de réponse du Jeudi saint 9 avril qui produisait les attendus et les questions qu'il lui posait publiquement et pour lesquels il n'a toujours reçu aucune réponse.

Dans ce texte, **Mgr Tissier avoue qu'il existe un "doute légitime" sur la "validité d'un pape tel que Benoît XVI"**, et reconnaît que **Mgr Lefebvre avait ce doute**. Et que le seul but des **"relations avec Benoît XVI"** serait de **"le convertir"**.

Mgr Tissier a bien utilisé le terme 'validité' et non pas 'légitimité', ce qui veut dire que le "doute légitime" ne porte pas sur l'illégitimité de l'élection de Benoît XVI comme pape (aspect canonique), mais sur la validité de sa consécration épiscopale (aspect sacramentel) comme évêque (tout élu à la papauté doit déjà soit être validement évêque, soit être sacré validement dans les jours qui suivent son élection).

Le “doute légitime” reconnu par Mgr Tissier est donc bien plus radical et pose clairement la question de l’invalidité de l’épiscopat de Benoît XVI, qui a été ‘consacré’ évêque à Munich en 1977 dans le nouveau rite invalide (*Pontificalis Romani*) promulgué par Montini-Paul VI le 18 juin 1968. La question est donc désormais ouvertement posée par l’un des quatre évêques consacré par Mgr Lefebvre le 30 juin 1988 à Écône. 41 ans après la suppression du rite traditionnel du sacre des évêques, il n’en était que temps !

Comment Mgr Tissier peut-il donc cautionner ce “**processus de tromperie**” (citation de l’abbé Beauvais de décembre 2005), qui ne cesse de progresser dans la pratique, vers **une intégration de la FSSPX dans cette “église conciliaire qui tombe en ruines”** (citation de Mgr Lefebvre) et que le fondateur recommandait de “**fuir**”, alors même que **Mgr Fellay s’est rendu au Vatican chez le “cardinal” Levada le 12 juin**, pour manifester son “**ouverture**” à un “**statut provisoire**” unilatéral de la FSSPX qui pourrait accompagner la restructuration de la Commission *Ecclesia Dei* ?

Continuons le bon combat

La Rédaction de *Virgo-Maria*

© 2009 *virgo-maria.org*

[1] http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-05-09-A-00-Avrille_insulte_abbe_Schoonbroodt.pdf

Extrait de la lettre du 28 février 2009 de Mgr Tissier de Mallerais à Monsieur l’abbé Schoonbroodt

Séminaire international Saint-Pie X, Écône

A Monsieur le curé Paul Schoonbroodt
Responsable du site *Virgo-Maria.org*
Directeur de sa rédaction

A Écône, le 28 février 2009

Monsieur le curé,

votre lettre du 25 février m’est bien parvenue, j’en ai pris connaissance lors de mon retour des États-Unis.

(...)

Cher Monsieur le Curé, j’admets très bien qu’un prêtre, que des fidèles, aient des doutes sur la validité d’un pape tel que Jean-paul II ou Benoît XVI ; Mgr Lefebvre n’en a-t-il pas eu parfois ? Mais pas plus que notre vénéré fondateur, je ne veux faire de ce doute légitime un cheval de bataille ou une justification de mon action. Mon action se fonde toute entière sur le devoir du combat de la foi, selon saint Paul. Quant à celui qui siège à Rome, puisqu’il y a doute, puisque la présomption est en faveur du *possidens*, puisque les arguments sédévacantistes ne sont pas admis par la grande majorité des catholiques de tradition, il faut appliquer le canon 209 “*in dubio positivo... jurisdictionem supplet Ecclesia pro fors tum externo tum interno*”. C’est pourquoi la FSSPX entretient des relations avec Benoît XVI, certes pas pour embrasser ses erreurs, mais pour le convertir.

Veillez agréer, Monsieur le curé, l’assurance, malgré tout de mon religieux dévouement pou Notre Seigneur Jésus-Christ,

+ Bernard Tissier de Mallerais

A Monsieur le curé Paul Schoonbroodt
Responsable de site Virgo-maria-org
Directeur de sa rédaction
Steffeshausen 5, B-4790 Burg-Reuland

à Ecône, le 28 février 2009

Monsieur le curé,

Votre lettre du 25 février m'est bien parvenue, j'en ai
mis connaissance lors de mon retour des États-Unis.

Cher Monsieur le Curé, j'admets très bien qu'un pâtre,
qu'un fidèle, aient des doutes sur la validité d'un pape
tel que Jean-Paul II ou Benoît XVI ; peut-être même n'en a-
t-il pas eu parfois ? Mais pas plus que notre vénéré
fondateur, je ne veux faire de ce doute légitime un
cheval de bataille ou une justification de mon action.
Mon action se fonde tout-entièrement sur le devoir du combat
de la foi, selon saint Paul. Quant à celui qui siège
à Rome, puisqu'il y a doute, puisque la présomption
est en faveur du possesseur, puisque les arguments sédi-
vacantistes ne sont pas admis par la grande majorité
des catholiques de tradition, il faut appliquer le canon
209 « in dubio positivo... jurisdictionem supplet Ecclesia
pro foro tum externo tum interno ». C'est pourquoi
la FSSPX entretient des relations avec Benoît XVI, certes pas
pour embrasser ses erreurs, mais pour le convertir.

Verily yours, Monsieur le curé, l'assurance, malgré
tout de mon religieux dévouement au Notre-Signé Jean-Marie
+ Bernard

del Valle